



# Rapport de la Table ronde

## « La gouvernance économique européenne et ses conséquences pour la Belgique »

5 juillet 2011

*Stijn Verhelst*

Durant la Table ronde\*, des décideurs politiques, des partenaires sociaux et des personnalités académiques ont discuté de la réforme de la gouvernance économique européenne. Pour la Belgique, cette réforme est d'une importance significative, tant sur le plan du processus décisionnel belge que sur la stabilité de la zone euro. Dans l'ensemble, la réforme a été considérée comme positive. Cependant des interrogations ont été exprimées sur son adéquation. La réforme présente pour la Belgique de grands défis mais néanmoins surmontables.

La crise de la dette européenne a fait apparaître les défauts de l'union monétaire européenne avec acuité. La gouvernance économique européenne qui doit soutenir

l'union monétaire est apparue inadéquate. En plus d'apporter une solution à la crise actuelle, une réforme de la gouvernance économique européenne est avant tout nécessaire. Cette réforme aura pour but de prévenir de crises ultérieures.

La réforme de la gouvernance économique européenne doit aborder un certain nombre de faiblesses fondamentales. Les règles budgétaires n'ont simplement pas été respectées, les règles macro-économiques ont été insuffisantes et l'UE n'était pas préparée à une crise de l'endettement. Le problème le plus important réside sans aucun doute dans le manque d'implication des états membres. Les états membres étaient insuffisamment disposés à respecter et appliquer les règles de la gouvernance économique européenne.

La réforme de la gouvernance économique européenne comprend l'instauration du Semestre Européen, le Pacte « euro plus », six propositions législatives (le « six-pack ») et

l'introduction d'une gestion de crise. Ces réformes ont été discutées par les participants.

Il existe déjà un accord entre le Parlement Européen et le Conseil des ministres sur la plus grande partie des six propositions législatives, bien qu'un compromis définitif n'ait pas encore été atteint. Ces propositions législatives, une fois approuvées, changeront radicalement les règles de gestion économique européenne. Avant toute chose, les volets préventifs et correctifs du Pacte de stabilité et de croissance seront modifiés. À ce propos, les participants ont souligné l'importance du critère de la dette publique. En second lieu, un nouveau système de contrôle macro-économique sera introduit. Ce système de contrôle aura pour but d'éviter les déséquilibres macro-économiques. Selon certains participants, la mesure dans laquelle les surplus de la balance commerciale seront pris en compte reste une incertitude. Un troisième grand changement concerne les sanctions applicables aux pays de la zone euro en cas de violation des règles budgétaires et macro-économiques européennes. En outre, l'UE peut faire payer une amende à ces pays en cas de manipulation de leurs statistiques nationales. Les participants firent le lien avec les problèmes survenus en Grèce.

En plus des changements des règles européennes, les six propositions législatives comprennent également certaines exigences auxquelles les cadres budgétaires nationaux devront se conformer. Par exemple, les entités régionales et locales se verront obligées de transmettre des informations sur leurs données budgétaires à intervalles réguliers. Pour les régions et communautés belges, cela devra se faire mensuellement, tandis que pour les provinces, les villes et les communes, ce rapport sera trimestriel. Selon un participant, à la lumière de ces

changements, une modification de la coordination budgétaire entre les entités régionales et fédérales pourrait être nécessaire.

En outre, la première application du Semestre européen en Belgique a été abordée en détail. Le Semestre européen comprend l'élaboration simultanée d'un Programme national de réforme ainsi qu'un Programme de stabilité. En plus, le Semestre européen prévoit également l'intervention *ex-ante* des institutions européennes. Aussi bien l'élaboration simultanée de chacun des deux programmes tout comme l'input européen ont été considérés comme une évolution positive. Cependant, certains se sont interrogés sur la légitimité des recommandations européennes, par exemple en relation au système d'indexation belge. D'autres ont estimé que certaines recommandations européennes pouvaient saper le principe de subsidiarité.

Le Pacte pour « euro plus » a été accueilli avec un certain scepticisme. Selon plusieurs participants, il y a un certain chevauchement entre le pacte et d'autres procédures, comme la Stratégie Europe 2020 et le Semestre européen. Certains se sont donc interrogés également sur la plus-value du Pacte. Dans tous les cas, un alignement entre les différentes procédures semble essentiel.

La plupart des participants voient dans cette réforme de la gouvernance économique européenne une amélioration. Quant à son adéquation, un doute subsiste. Certains participants craignent que de grands états-membres ne s'aligneront pas aux décisions européennes, comme cela a été le cas dans le passé. De plus, l'approche à court terme de la crise de l'endettement pourrait entraver la stabilité à long terme. La crise en Grèce pourrait de ce fait avoir un impact négatif durable sur la zone euro.

Un certain nombre de participants insistent sur le fait qu'une réforme de la gouvernance économique européenne ne suffit pas pour garantir le bon fonctionnement de l'union monétaire. Un environnement international stable est également urgent : à ce propos des participants évoquent les risques aux Etats-Unis. De plus, ils estiment qu'un secteur financier solide est crucial. Son absence s'est trouvée selon des participants aussi à la base de la crise de la zone euro et rend sa solution plus difficile. En outre, la croissance économique est considérée comme nécessaire pour garantir un avenir certain à la zone euro.

En conclusion, différents participants estiment que la gouvernance économique européenne ne peut être effective que si elle est considérée comme légitime. Pour certains, c'est là que réside le défi le plus difficile à relever. Les états membres doivent tout d'abord prendre les conseils donnés par l'Europe au sérieux. Le soutien des citoyens européens s'avère être encore plus important. Ils ne doivent pas considérer la gouvernance économique européenne comme une imposition extérieure, mais comme un

élément essentiel et justifié du processus politique. C'est uniquement avec le soutien des citoyens européens et de ses dirigeants que l'union monétaire peut accéder à la réussite. Sur ce plan, la fin de la crise ne semble pas encore en vue.

---

\* La Table Ronde s'est déroulée selon la Règle de Chatham House. Ce rapport n'indique ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, ni l'identité des autres participants.

*Stijn Verhelst est chercheur à l'Institut Egmont - Institut Royal des Relations Internationales*

**EGMONT**

Royal Institute for International Relations  
Naamsestraat 69  
1000 Brussels  
BELGIUM

> [www.egmontinstitute.be](http://www.egmontinstitute.be)

*The opinions expressed are those of the author and are not those of EGMONT, Royal Institute for International Relations*